

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

**Objet : REUNION D'ECHANGES PLU
MPT CENTRE VILLE**

Date : MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Soullignac : Il rappelle le souhait préalable de la ville d'évaluer le Plan Local d'Urbanisme actuel, évaluation disponible sur le site internet valence.fr mettant en avant les points faibles du document d'urbanisme. Fort de ce constat, le choix a été fait d'engager une révision générale du PLU, dont les objectifs sont présentés.
- Echanges introductifs sur ce que fait ou ne fait pas le PLU
- Présentation du PLU et de sa procédure par le bureau d'études Verdi (M. Jouve, Mme Vincent et M. Anciaux), agréementée par les résultats des quizz disponibles sur le site internet depuis cet été.
- Echanges avec les participants
- Présentation des premiers résultats de la concertation et de quelques éléments de diagnostic propres au quartier
- Echanges avec les participants
- Conclusion de M. Soullignac : la construction du projet est à ses débuts, chaque habitant est convié à s'exprimer et à ne pas hésiter à solliciter la ville.

Sont reprises ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions/Remarques	Réponses apportées
Notre avis sera vraiment pris en compte ou tout est déjà écrit ?	M. Soullignac indique que les seuls éléments écrits aujourd'hui sont les objectifs de départ, le cadre, tout le reste est à composer dans les mois à venir.
Quel traitement sera apporté à l'autoroute ?	M. Soullignac indique que le PLU, et plus généralement la ville, ne peuvent faire de miracles à ce sujet. Seul l'Etat, compétent sur la gestion de l'autoroute, peut engager une étude urbaine et envisager un enfouissement ou autre. L'historique fait état de nombreuses promesses non honorées de leur part, les élus ne lâchent pas la pression exercée mais attendent qu'un vrai projet réaliste à l'exécution sûre soit présenté avant de revenir devant les valentinois. Le PLU pourra éventuellement agir sur les abords.

Que va-t-il se passer pour les pistes cyclables temporaires ?	M. Soullignac rappelle que ces pistes cyclables temporaires ont été pensées comme des tests mis en place rapidement sans visibilité sur les usages des valentinois. Au regard des retours, il a été décidé la pérennisation des pistes situées Boulevard du Maréchal Juin et sur le haut de l'Avenue de Chabeuil (carrefour avec Bd Roosevelt). Un travail d'aménagement sera réalisé. Concernant l'avenue de Verdun, il apparaît qu'elle n'est pas adaptée aux flux de circulation, il convient donc de réétudier la question pour proposer une autre solution.
Pouvez-vous définir ce qu'est un espace vert ?	M. Jouve précise que l'espace vert peut effectivement être entendu sous plusieurs sens. En l'espèce la présentation englobe les espaces végétalisés public, pouvant être de loisirs
Pouvez-vous définir ce qu'est un îlot de chaleur urbain ?	M. Jouve indique qu'il s'agit d'un secteur où on constate un réchauffement plus prononcé du sol ou de la façade. Il s'agit en principe de secteurs fortement artificialisés et peu végétalisés.
Quelles sont les solutions pour retrouver une qualité architecturale dans les constructions ? Doit-on uniquement passer par de la construction publique ?	Le règlement du PLU peut apporter des contraintes concernant l'aspect extérieur des bâtiments, il s'agit de l'actuel article 11 du règlement du PLU en vigueur. La réglementation peut être plus ou moins précise en fonction des enjeux du secteur. M. Soullignac précise que le PLU, quoi qu'il contienne, ne remplacera jamais le trait de l'architecte, qui est également soumis à la pression du maître d'ouvrage et ses exigences économiques. Il souligne que l'évaluation du PLU menée en 2019 a notamment confirmé que la réglementation ne permet pas d'aller à l'encontre de cette pauvreté architecturale.
Un participant demande à ce que les artisans soient mieux associés avec des horaires de réunion leur convenant mieux (ex plutôt le lundi)	M. Soullignac indique prendre note de cette remarque.
Le PLU peut-il agir sur l'isolation des bâtiments, y compris sur la question de l'isolation thermique par l'extérieur ?	M. Jouve indique que le PLU peut réglementer ce sujet, mais la sensibilité patrimoniale reste un enjeu fort. Cet élément sera travaillé avec l'architecte du groupement d'études et l'architecte des bâtiments de France. M. Soullignac précise qu'il y a un vrai sujet à la conciliation des enjeux patrimoniaux et de rénovation énergétique, sujet difficile à résoudre au regard de la pertinence de chacun d'eux.
Un participant évoque ses souhaits et regrets quant à la mobilité douce et notamment cyclable. Il souhaite que les modes doux soient plus développés, que les enrobés soient mieux entretenus, que le lien avec Bourg Les Valence soit sécurisé, que les zones de covoiturages soient plus	M. Soullignac précise que le PLU ne peut agir ni sur les volets opérationnels ni sur la vision intercommunale des liaisons douces ou les parcs relais. Le Plan de Déplacements Urbains englobent une partie de ces éléments, et le PLU devra y être compatible. Pour revenir sur les pistes cyclables il indique que l'attention sera portée dans le PLU. Il souligne que le lien Valence – Bourg Les Valence est traité par la Via Rhôna avec l'aménagement des liaisons. Sur le point précis de la Côte St Pierre, il rappelle qu'elle appartient à Valence et Bourg Les Valence, complexifiant son traitement.

accessibles pour les personnes non motorisées et qu'un traitement global soit réfléchi avec les villes limitrophes.	
Un participant indique que sur le centre ville il constate l'absence d'espaces végétalisés non artificialisés.	
Quel sera le traitement de la vacance ?	M. Jouve et M. Soullignac précisent que le volet opérationnel de cette politique dépasse le cadre du PLU et se traduit notamment dans la future mise en place d'une opération programmée de l'habitat sur le cœur de ville, dans le projet de rénovation urbaine porté par Valence Romans Habitat et par le dispositif Cœur de Ville par exemples.
Que peut faire le PLU sur la dynamisation du centre-ville, l'occupation des commerces	M. Soullignac indique que le commerce de centre-ville est plutôt dynamique, et souligne le programme Action Cœur de Ville. M. Jouve précise que le PLU pourra agir sur la protection de linéaires commerciaux, un travail précis doit être mené sur cette question.
Un participant regrette l'évolution du Faubourg Saint Jacques	M. Soullignac relève que ce point est un enjeu fort de la planification au regard de la position centrale du secteur, faisant le lien entre le centre-ville et les évolutions sur Latour Maubourg.
Un participant relève qu'une zone de covoiturage serait pertinente près de la gare. Un échange a lieu sur les moyens pour un tel projet.	
Un participant regrette l'absence de traitement à part de la basse ville qu'il considère comme oubliée.	M. Soullignac rappelle le projet d'aménagement global de la Basse Ville, faisant notamment l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dans le PLU actuellement en vigueur. Il s'agira de poursuivre ce travail. Il prend note des remarques concernant la mobilité (transports en communs, vélos)
Un participant met en avant les difficultés liées au stationnement : les espaces gratuits sont tous occupés par des travailleurs ne laissant pas place aux habitants. Les parkings payants ne sont pas adaptés aux besoins des habitants du quartier et de nombreux garages sont transformés en logement.	M. Soullignac indique que ce point relève des réflexions sur l'aménagement global du quartier. Il rappelle les discussions précédentes sur le traitement de stationnement, et note la remarque de considérer comme habitant de la basse ville les résidents avenue Gambetta dans ce cadre.

